



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an **deux mille quinze, le neuf juillet, à 20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Philippe GASNIER, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Aurélie LE BARZIC, Mme Isabelle LELOUP.

Étaient absents excusés : M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Frédéric DRAPIER, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Jean-Louis MALAQUIN à Mme Martine PIERSIELA, M. Frédéric DRAPIER à Mme Fabienne AUDOUARD, M. Thierry ENOUF à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Sylvie GUERIN à Mme Simone MOUZANUIK, Mme Claudine LEFRANCOIS à Mme Isabelle LELOUP, M. Benoît LETELLIER à M. Jean-Pierre GLINEL.

Secrétaire : M. Tony LAÏSSOUB

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Tony LAÏSSOUB est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2015

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 Juin 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 2

Le compte-rendu du 17 Juin 2015 est adopté à l'unanimité.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rappel : Pierre-Michel BON-GLORO, nommé directeur adjoint de la mer de la Guadeloupe à compter de juillet 2015, a quitté la région pour des raisons professionnelles.

De ce fait, il a présenté sa démission en qualité de Conseiller Municipal à Martine PIERSIELA, Maire, qui l'a acceptée.

Selon le code électoral, Pascal ESNAULT, suivant de liste mais non élu lors des dernières élections, devait prendre la place du démissionnaire.

Cependant, M. ESNAULT a pris depuis des engagements en qualité d'élu au sein du conseil départemental de l'Association des Paralysés de France et a en charge les commissions transports. De ce fait, il ne peut accepter le mandat d'élu municipal et a par conséquent présenté sa démission.

C'est donc Sophie BIZOUARD qui intègre le Conseil Municipal.

Madame le Maire déclare installée Sophie BIZOUARD dans les fonctions de Conseiller Municipal à compter du jeudi 9 juillet 2015 et précise que les commissions seront revues en septembre.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION FINANCES

Budget 2015 : Décision Modificative n°1

La Décision modificative (DM) n°1 a pour objet d'inscrire au budget 2015 des ajustements des recettes et dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il s'agit de prendre en compte :

- le recrutement d'un emploi d'avenir à compter du 31 août 2015 qui viendra renforcer l'équipe technique de la commune sur la gestion des espaces verts.
- Les dépenses en personnel non titulaire pour le remplacement d'agents momentanément absents pour lesquelles la commune utilisait auparavant une prestation de service du Centre de gestion.

Concernant les recettes de fonctionnement, il s'agit d'inscrire de nouvelles recettes et de corriger une erreur de report de fonctionnement au R002.

La DM s'équilibre dans la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 13 638,02 euros.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de Décision Modificative budgétaire n°1 et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Le Conseil Communautaire en séance du 23 juin a validé le choix de la commission finances réunie le 8 juin en adoptant une répartition de droit commun du FPIC.

Montant total de la dotation : 171 570 € - Montant revenant à la commune de Saint Martin de Fontenay : 37 822 € (au lieu de 26 475 € avec la répartition dérogatoire).

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

M. METAIRIE rappelle la délibération prise le 9 septembre 2014 concernant la proposition d'embauche d'un Emploi d'Avenir et précise que le bureau a décidé de relancer le recrutement pour une embauche au 31 août 2015. Il a été fait le choix d'un tuteur parmi le personnel technique.

Nous pensons qu'il est très intéressant et opportun d'embaucher un Emploi d'Avenir sur notre commune pour renforcer l'équipe technique actuelle à un moindre coût : Rémunération SMIC pour 35 h – montant de l'aide de l'Etat : 75 % - à la charge de la commune : environ 600 € compte tenu d'une part de l'exonération partielle de certaines charges et d'autre part de la prise en charge obligatoire par l'employeur de certaines cotisations (chômage, CNFPT, CSG, assurance complémentaire.....).

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE

Monsieur GLINEL annonce que le point sur la rétrocession du Diguët II mis à l'ordre du jour de la séance du conseil est reporté car les éléments qui doivent être rétrocédés font encore l'objet de nombreuses réserves.

Monsieur GLINEL informe les conseillers municipaux sur les différents travaux en cours et à venir :

- Effacement des réseaux Rue Virgile Challe et Rue du Châtel : Les travaux sont en cours et se déroulent pour l'instant comme convenu.
- Peinture du parking de l'école le vendredi 10 juillet : Les emplacements et la circulation du parking ont été revus et modifiés.
- Suite à l'autorisation du Conseil Départemental, la pose de ralentisseurs dans la Rue de Biganos est programmée courant juillet.
- L'enrobé sera très prochainement refait dans la Rue De Biganos pour corriger les défauts constatés.
- L'Installation de l'aire de jeux pour enfants, rue du Régiment de Mont Royal, sur le terrain du lotissement des FRESNOTS est en cours et sera ouverte dès la mi-juillet 2015.
- De nouveaux panneaux d'entrée d'agglomération seront posés prochainement.
- Le nouveau terrain de boules déjà ouvert au public est pratiquement finalisé.
- Déplacement d'un arrêt de bus : Les travaux sont prévus pour être terminés avant la rentrée de septembre.
- Une réunion a eu lieu le lundi 6 juillet 2015 sur place avec les représentants du Conseil Départemental, du collège et de la mairie pour étudier les possibilités de sécurisation du parking du collège – Plusieurs pistes ont été étudiées dont celle de réserver un couloir aux Bus. A la suite de cette réunion, le Conseil Départemental s'est engagé à programmer des travaux avec une mise en œuvre effective après les vacances de la Toussaint 2015.

INFORMATION – COMMUNICATION

M. METAIRIE remercie les membres du conseil qui ont participé à la distribution du Bulletin Municipal n°3.

Le Guide des activités culturelles et sportives 2015-2016 est en cours de préparation, il sera distribué vers le 20 août 2015.

COMMISSION LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque : règlement intérieur

Madame DESMOUCEAUX présente la proposition de modification du règlement intérieur de la bibliothèque afin de prendre en compte l'ajout d'un créneau d'ouverture supplémentaire le vendredi après-midi de 16h45 à 18h15.

Madame DESMOUCEAUX ajoute qu'une signalétique sera apposée au-dessus de l'entrée de la Bibliothèque dès la rentrée scolaire afin de lui donner plus de visibilité.

Une question est posée concernant l'accès de la bibliothèque aux personnes non résidentes à Saint Martin de Fontenay.

⇒ *L'accès à la Bibliothèque et la consultation sur place sont libres, gratuits et ouverts à tous. Le prêt est réservé aux usagers inscrits à la Bibliothèque résidents ou non à Saint Martin de Fontenay.*

Votants : 21 dont 6 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de règlement intérieur de la bibliothèque applicable à compter du 1^{er} septembre 2015 et autorise Madame le Maire à le signer.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Lors de la réunion du 16 juin 2015, Le conseil syndical a traité les points suivants :

- augmentation des tarifs 2015-2016 de 2% et de 5% pour les cours collectifs hors secteurs (avec un seuil limité d'augmentation de 10€) ;
- Modification de la Régie de l'école de musique et de danse suite à l'information de la Trésorerie qui demande désormais qu'un compte de dépôt de fonds au Trésor soit ouvert pour le dépôt des chèques remis par les parents dans le cadre de la régie ;
- Manifestations : Le gala de fin d'année de l'école de musique et de danse ainsi que les 30 ans de la chorale Campanella ont remporté un grand succès ;
- Inscriptions : Les inscriptions pour la rentrée auront lieu les 9 et 10 septembre de 18h à 19h30 à la mairie de St Martin de Fontenay. Les inscriptions seront également possibles lors du forum du 5 septembre à l'espace Coisel.
- Travaux : La réfection des salles de musique se feront en août pour la salle « batterie » et aux vacances de Noël pour les petites salles de musique.
- Cours : Les cours de solfège auront lieu à la rentrée dans l'ALGECO situé sur le stade et mis à disposition par la mairie.

COMMISSION ANIMATION

La Cérémonie de Commémoration de la Libération de la Commune de Saint Martin de Fontenay aura lieu le **dimanche 26 juillet 2015 à 11 h**. Cette Cérémonie est organisée sur le Site de CINDAIS avec la collaboration de l'Association des Anciens Combattants et la participation de l'Association Westlake Brothers Souvenir.

LOGIPAYS – CONVENTION TRIPARTITE DE RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

En contrepartie de la réalisation de 15 logements sociaux sur le territoire de Saint Martin de Fontenay et de la garantie des prêts à hauteur de 50% assurée par la commune, LOGIPAYS attribue un contingent de trois logements sociaux pour la commune dont l'un est rétrocédé par le Conseil Départemental. Madame Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec LOGIPAYS et le Conseil Départemental.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de convention et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

CESSION D'UN TERRAIN SIS RUE DES MESANGES

Suite à un accord verbal avec l'ancienne municipalité, le propriétaire d'une parcelle rue des Mésanges s'est approprié un morceau de terrain appartenant à la commune de Saint Martin de Fontenay (pose d'une clôture, enrobé).

Les formalités de cette cession d'un bien du domaine de la commune n'étaient pas engagées ni enregistrées au cadastre.

Afin de régulariser cette situation, le conseil, lors de la séance du 9 décembre, avait donné un accord de principe sur la cession de cette parcelle communale dans l'attente de l'avis des domaines.

Suite à la consultation du 12 février 2015, la Direction Régionale des Finances publiques a transmis l'avis du service France domaine en date du 16 février 2015 :

- Opération : cession d'un terrain de 200 m² sis rue des mésanges à un propriétaire riverain
- Conditions financières : pourparlers engagés sur la base de 60 €/m²
- Références cadastrales : terrain non cadastré jouxtant la parcelle AA n°74
- Superficie : environ 200 m²
- Détermination de la valeur vénale actuelle : « de l'étude du marché des terrains à bâtir sur la commune de Saint Martin de Fontenay, la valeur vénale s'établit à dix-sept mille euros (17 000 €), assortie d'une marge de négociation de +/- 10%

Suite au conseil municipal du 28 avril dernier, nous avons rencontré, le 5 mai dernier, les propriétaires pour leur présenter l'évaluation des domaines et les deux choix qui s'offrent à eux : soit l'acquisition au prix de l'estimation des domaines, soit la remise en état du bien communal.

Suite à leur décision, le Conseil Municipal doit délibérer sur la vente de cette parcelle qui est un bien communal au prix de l'évaluation des domaines pour un montant d'environ 17 000 assorti d'une marge de négociation de - 10% et sur la base du bornage définitif qui sera effectué aux frais et à la demande de la commune par un géomètre expert.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de vente de la parcelle communale et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

INDEMNITES DU TRESORIER

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables du Trésor, exerçant les fonctions de receveur, sont autorisés à fournir aux collectivités des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cette prestation donne lieu au versement d'une indemnité dite de conseil.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser la délibération concernant cette indemnité prise le 7 octobre 2013 et de laisser l'indemnité au taux de 100 %.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'indemnité de conseil du Trésorier au taux de 100 %.

ERDF – ASSISTANCE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU

L'objet de la convention est de définir le service apporté par ERDF, à la commune de SAINT MARTIN DE FONTENAY pour l'assister dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme. ERDF propose notamment de produire et communiquer à la collectivité, en tant que de besoin, les plans du réseau sur le territoire de la commune de SAINT MARTIN DE FONTENAY indiquant les possibilités de développement des réseaux de distribution publique d'électricité.

La prestation d'ERDF est proposée au prix de 356 € HT.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de convention et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

SIDEP – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’EAU POTABLE – EXERCICE 2014

Lors de la réunion du 24 juin 2015, le Président a procédé à la présentation du rapport sur l'eau 2014. Il y a peu de variations par rapport à celui de 2013, cependant quelques points sont à noter :

- La population desservie ainsi que le nombre d'abonnés ont légèrement augmentés passant de 9 690 habitants et 4001 abonnés contre 9 566 habitants et 3 950 abonnés en 2013
- La consommation moyenne par abonné a un peu baissé passant de 100,35 m3 à 98.09 m3
- Les recettes de la collectivité sont en hausse d'environ 1.7% à 259 748 €
- Le montant des travaux engagés s'élève à 95 585 €
- Enfin le point négatif concerne le rendement du réseau qui est en baisse de 1.8% et qui nécessitera une attention particulière du fermier.

La qualité de l'Eau est conforme à 100% pour l'ensemble des analyses, c'est-à-dire les bactériologiques et physico-chimiques officielles DDASS ainsi que les bactériologiques et physico-chimiques autocontrôles exploitant.

Le rapport de l'exercice 2014 a été approuvé à l'unanimité par le SIDEP.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité.

SIAVALOR - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2014

Le rapport a été approuvé et délibéré à l'unanimité par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Orne

M. GLINEL précise que le rapport est consultable en mairie et qu'il peut être communiqué en version numérique sur demande.

Votants : 21 dont 6 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Syndicat de l'école maternelle : Point d'étape sur la convention
La Trésorerie a été contactée et a fait quelques remarques à intégrer dans la convention avant de la finaliser.
 - ✓ Ecole primaire Charles Huard : pose du pavois pour la rentrée scolaire
 - ✓ Personnel périscolaire : un agent en arrêt de travail jusqu'au 23 juillet 2015
 - ✓ Questions de M. BARBIER et Mme DUMONT : Pour savoir si la propriété communale du 13 rue de Facture a été vendue.
- ⇒ *Un acheteur a fait une promesse d'achat. Le compromis de vente a été signé chez le Notaire et l'acte de vente doit être régularisé courant septembre 2015.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.